

DEC202284DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2016 relatif à l'Institut national des sciences de l'Univers du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC181555DAJ du 30 avril 2018 portant nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

Vu la décision DEC181729DAJ du 30 avril 2018 portant nomination de M. Cyril Moulin aux fonctions de directeur adjoint de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

Vu la décision DEC201624DAJ portant nomination de Mme Vanessa Tocut aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE



- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Arnaud, directeur de l'INSU, délégation est donnée à M. Cyril Moulin, directeur adjoint de l'INSU, à l'effet de signer au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Arnaud, directeur de de l'INSU et de M. Cyril Moulin, directeur adjoint de l'INSU, délégation est donnée à Mme Vanessa Tocut, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 4. - La présente décision abroge la décision DEC201625DAJ du 14 septembre 2020 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président - directeur général

Antoine Petit

